

0850147Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CHARLES MILCENDEAU
9 RUE PIERRE DE COUBERTIN
85301 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251608970

ACTE NON TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : BARCELONE 2025 - Autorisation donnée au chef d'établissement pour la signature des contrats relatifs au séjour à BARCELONE

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 10

La commission permanente

Convoquée le : 27/08/2024

Réunie le : 05/09/2024

Sous la présidence de : Sebastien Lotode

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20, R.421-22
- la délibération du conseil d'administration du 08/11/2023 acte n° 23 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

BARCELONE 2025 - Autorisation donnée au chef d'établissement pour la signature des contrats relatifs au séjour à BARCELONE

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0